

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Arlette DEMAR (a donné pouvoir à Pierre LANGLADE), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Michel LE BRAS (a donné pouvoir à Jean-Louis BREGAINT), Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-119 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la construction de la Maison de la Petite Enfance, le Conseil Communautaire a délibéré, le dix juillet 2014, pour autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée B 54 sur la commune de Saint-Léonard de Noblat pour un montant de proche de 50 000 € (superficie peu différente de 4 800 m² à 10 €/ m²).

Face aux difficultés rencontrées pour modifier les caractéristiques de cette zone dans le Plan Local d'Urbanisme, et compte tenu des attentes de la population pour la réalisation de ce projet de Maison de la Petite Enfance, la Communauté de Communes de Noblat a été dans l'obligation de rechercher un nouveau terrain pour recevoir cet équipement.

La commune de Saint-Léonard de Noblat a proposé à la Communauté de Communes de Noblat d'acquérir une partie de la parcelle AH 93 b pour la construction de la Maison de la Petite Enfance. En effet, cette parcelle présente une superficie suffisante, elle est accolée à des équipements publics existants car elle se situe à l'entrée du complexe sportif où sont implantés le stade Raymond POULIDOR, la halle des sports et l'Espace Aqua'Noblat et tous les réseaux (gaz, électricité, eau...) sont déjà à proximité.

La superficie des terrains, mesurée par un géomètre-expert, est de 6 085 m². Le coût au m², déterminé par le service France Domaine, est de 8,71 €/ m².

Monsieur le Président propose aux élus du Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle AH 93 b, 6 085 m², pour un montant de 53 000 € et d'abroger la délibération 2014-126 du 10 juillet 2014.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AH93 b de 6 085 m², pour un montant de 53 000 €, conformément au plan annexé,

Abroge la délibération 2014-126 du 10 juillet 2014,

Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 13 novembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 02.12.2015.

Publié ou notifié

Le : 27.11.2015.

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE

Date de transmission de l'acte : 02/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2015

Numéro de l'acte : 2015-119 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20151112-2015-119-DE

Date de décision : 12/11/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Département :
HAUTE VIENNE

Commune :
ST-LEONARD-DE-NOBLAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LIMOGES
Centre des Finances Publiques 30, Rue
Cruveilhier 87050
87050 LIMOGES Cedex 2
tél. 05/55/45/59/07 -fax
Réception de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

